

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 16/09/2025  
Date d'affichage : 23/09/2025

Membres en exercice : 10  
Présents : 06                      Votants : 07

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de BRICHET-BILLET Alex, Maire

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, VINSON Denis, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, CROSSON - PETMEZAKIS Isalia

Absents et excusés : ODOIX Raymonde, LOCATELLI Sandrine qui a donné procuration à Michel CARRIER, JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noelle

### CESSION DE TERRAINS MR ET MME DAWUDIAN POUR LA REGULARISATION DU CHEMIN DE CHAMPEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser le tracé de la voie communale n°23 situé lieu-dit « Champel ».

L'ancien tracé de la voie communale n° 23, sera déclassé et deviendra un chemin rural. Un autre tracé a été délimité et borné par le cabinet de géomètres SINTEGRA et deviendra la nouvelle voie communale n° 23. Le Maire indique à l'assemblée que pour cela des cessions de terrains doivent avoir lieu. Maître Sophie HERBRECHT de Tullins sera chargée de l'établissement des actes.

Les parcelles acquises par la commune auprès de M. et Mme Philipp DAWUDIAN sont : B 589 d'une surface de 2a12, B 591 d'une surface de 1a19, soit 3a31. La parcelle B 592 d'une surface de 1a98 reste à la commune. Les nouveaux numéros attribués à M. et Mme DAWUDIAN sont B 587 d'une surface de 50a62, B 588 pour 4a36 et B 590 pour 11a31.

Ces cessions de propriété avec M. et Mme Philipp DAWUDIAN sont effectuées à l'euro symbolique. L'ensemble des frais liés à cette cession seront pris en charge par la commune de Notre Dame de l'Osier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

A NOTRE DAME DE L'OSIER, LE 23/09/2025

LE MAIRE  
BRICHET-BILLET ALEX

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
MICHEL CARRIER



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 038-213802788-20250923-D2025\_44-DE